## Exercice 3

L'entreprise individuelle Sommerfeld implantée à Limoges a réalisé un bénéfice comptable de 57851 € pour l'exercice N avec un chiffre d'affaires de 800000 €. Son directeur, M. Maux vous consulte sur la déductibilité de certaines charges.

### Comptes 60

On trouve dans ces comptes un achat de matières premières pour un montant de 12575 €. Malheureusement, le comptable ne retrouve plus la facture et l'enregistrement a été effectué sur la base du montant figurant sur le bon de commande.

### Comptes 61 & 62

Dans ces comptes figurent notamment :

- L'assurance-vie sur la tête de M. Maux, imposée par la Banque Commerciale du Sud-ouest pour garantir un emprunt contracté lors d'un nouvel investissement : 1260 €.
- L'assurance-vie sur la tête de M. Maux souscrite librement au profit de Mme Maux : 3 500 €
- Une facture d'entretien pour le jardin entourant le siège social : 1 400 €.
- 550 € pour l'échange des disques et des plaquettes de freins de la camionnette de livraison.
- Une facture d'un traiteur de 960 € : A l' occasion du lancement du nouveau produit de la société, l'entreprise a organisé une réception où étaient présents les 10 plus gros clients de la société ainsi que M. Maux et M. Erivan, le directeur commercial.
- Une facture de 399 € pour l'achat d'une nouvelle imprimante.
- 763 € de frais de déplacement de M. Erivan parti prospecter en Allemagne.

#### Comptes 63

On trouve notamment:

- Le règlement de l'impôt sur le revenu de M. Maux : 3451 €.
- Le règlement d'une amende de 250 € liée à une erreur d'assiette sur la taxe d'apprentissage.

## Comptes 64

Dans ces comptes, on peut relever le salaire annuel de M. Maux : 72000 €.

#### Comptes 66

On relève dans les comptes financiers :

- 356 € d'intérêts versés à un fournisseur car l'entreprise a payé bien après l'échéance un achat de marchandises.
- 2 100 € d'intérêts sur l'emprunt contracté auprès de la Banque Commerciale du Sud-ouest.

## Comptes 67

Les montants pouvant poser problème sont les suivants :

- Don à M. Erivan qui se présente aux élections cantonales : 700 €.
- Don à l'Université du Limousin où la fille de M. Maux est actuellement étudiante : 1100 €.
- Don à la Croix Rouge : 1250 €.
- Don au club de football de Limoges où joue le fils de M. Maux : 500 €.

# Travail à faire

Indiquez le statut fiscal (déductible ou non) de chacune des charges en justifiant votre réponse. Calculez le résultat comptable définitif et le résultat fiscal à partir de vos réponses à la question 1.